Inventaire des médicaments vétérinaires

Cachet BDTA ou vignette du label (facultatif)

Selon l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV), la remise de médicaments vétérinaires en vue de constituer un stock n'est possible qu'avec une convention MédVét conclue entre le vétérinaire et le détenteur des animaux. Utiliser des inventaires séparés par espèce animale.
Le document doit être conservé pendant 3 ans. De plus, une indication d'utilisation sur l'exploitation doit correspondre à chaque médicament.

Année	N° BDTA/ N° de l'exploitation	Nom et adresse de l'exploitation	Espèce animale
	.		

Date de remise	Médicament vétérinaire (nom commercial)	Quantité remise	Médicament remis par	Elimination (destruction ou restitution du médicament)		
				Date	Personne	Quantité
3.4.	Injecteur medexemple	4 injecteurs	Dr B. Meier	18.6.	Dr B. Meier	1 injecteur

bio.inspecta

agridea

© bio.inspecta AG/AGRIDEA 2025

Inventaire des médicaments vétérinaires *(suite)*

Date de remise	Médicament vétérinaire (nom commercial)	Quantité remise	Médicament remis par	Elimination (destruction ou restitution du médicament)		
				Date	Personne	Quantité

© bio.inspecta AG/AGRIDEA 2025